

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **107 (1981)**

Heft 14: **SIA, no 4, 1981**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pour tous. Il faut espérer qu'elle réussira cet exploit. Cette étude, pour l'instant, laisse entrevoir trois types de professions suivant les évolutions et les nombreuses réformes scolaires qui ont été effectuées dans diverses régions de l'Europe:

- A. L'ingénieur, le praticien de formation universitaire, de culture générale étendue, possédant des connaissances scientifiques assez complètes et disposant des aptitudes requises pour résoudre des problèmes complexes, multidisciplinaires « dans un esprit critique et largement ouvert, le cas échéant à des voies nouvelles. »
- B. L'ingénieur, le praticien de formation technique, pas nécessairement universitaire, possédant des connaissances scientifiques spécialisées et disposant des aptitudes requises pour appliquer les résultats de la recherche scientifique et résoudre des problèmes spécifiques.

C. Le technicien, dont les connaissances élargies dans son domaine professionnel lui permettent d'exécuter des tâches pratiques.

3. Conclusions

Par la création d'un Registre européen des professions techniques supérieures, la FEANI contribue efficacement à l'élargissement de la liberté de circulation et d'établissement des ingénieurs en Europe; il convient de l'en féliciter. Elle s'est attachée avec clairvoyance et un sens profond des réalités à résoudre un problème difficile, comme en témoigne le texte ci-après, tiré du Règlement du Registre européen et que je tiens à reproduire:

« L'exercice d'une telle liberté, à laquelle il faut rattacher la libre prestation des services, pose évidemment la question de la qualification professionnelle des personnes appelées à en bénéficier.

Il importe, en effet, que chacune d'elles, lorsqu'elle doit ou désire exercer son activité dans un pays autre que le sien, apporte avec soi la garantie d'une indiscutable compétence dans le domaine de sa profession. »

Le Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens poursuit les mêmes objectifs et applique les mêmes principes depuis 1951 déjà. Il remplit une mission utile et fructueuse à l'intérieur du pays comme à l'extérieur dans l'intérêt des professions concernées. Il est faux de prétendre que l'institution tend à installer une discrimination de la formation des Ecoles techniques supérieures (ETS).

Adresse de l'auteur:

Marius Beaud, Secrétaire du Registre suisse, membre de la Commission du Registre européen de la FEANI
Bureau des autoroutes
La Chassotte
1700 Fribourg

Actualité

Le ravitaillement en bois en période de crise

La consommation annuelle suisse atteint 5,5 millions de m³ de bois, dont seulement 1,5 million proviennent du pays sous forme de produits finis ou semi-finis, bien qu'on exploite dans nos forêts environ 4 millions de m³. Les exigences de qualités différentes et un marché d'exportation favorable expliquent cette situation surprenante. Mais n'oublions pas qu'il est impossible de prélever les 6 à 7 millions de m³ que nos forêts produisent effectivement, mais en des endroits inaccessibles, notamment en montagne.

En cas de crise suscitée par la pénurie d'un agent énergétique tel que le pétrole, ou par le recul des importations consécutif à une mobilisation de guerre, on assisterait à une ruée sur le bois de nos forêts.

Mais qui a droit à ce matériau: l'industrie de transformation, l'industrie chimique convertie à la chimie du bois, le simple citoyen pour se chauffer ou l'armée et la protection civile? En cas de mobilisation, ces deux dernières auraient besoin dans les 30 jours d'une grande quantité de bois. Qui s'occupera de le façonner et de le débiter après l'entrée en service des forestiers? La Section du bois de l'Office de guerre de l'industrie et du travail (OGIT), dirigée par le directeur de l'Office fédéral des forêts, s'occupe de ces graves problèmes. Des essais exécutés en collaboration avec des offices de l'armée et de la protection civile ont démontré que la troupe ne convient que très mal pour le bûcheronnage.

La mission essentielle de cette section consiste à prévoir une répartition aussi équitable que possible des exploitations entre les cantons et d'assurer la coordination. Les conceptions les plus récentes attribuent aux cantons le rôle essentiel; ils doivent prévoir des organes pour répartir les surexploitations entre les diverses forêts et pour réglementer l'usage du bois d'œuvre et d'énergie. Mais les problèmes principaux restent encore à résoudre: qui exécutera en cas de mobilisation le bûcheronnage et le débitage des bois? Et comment exploitera-t-on les forêts encore inaccessibles? Celles qui sont déjà deservies supporteront-elles le gros du fardeau, alors qu'ailleurs le bois pourrait sur place? Une des mesures de prévoyance essentielles en prévision d'une économie de guerre est donc l'accélération de la construction de chemins dans les forêts de montagne riches en bois.

Chauffage central par la mer

Deux nouveaux emplacements résidentiels de la ville de Haugesund sur la côte occidentale norvégienne vont peut-être être les premiers du monde à avoir le chauffage central grâce à la mer. On projette de chauffer des lotissements de villas avec l'énergie fournie par une pompe thermique basée sur l'eau salée et combinée au réseau du chauffage du district.

Une installation de ce genre pourrait diminuer de 45% la consommation totale d'énergie des maisons. Les frais d'installations de l'équipement nécessaire sont estimés à 1000 NOK¹ de plus par maison que les frais d'équipement de chauffage tradi-

tionnel, dans un lotissement de 200 ou 300 villas.

Un rapport sur le projet indique que les investissements nécessaires par kWh produit annuellement sont du même ordre que ceux des usines hydro-électriques en projet. En d'autres termes, la pompe thermique basée sur l'eau de mer peut être un supplément réel d'énergie plus tard, et un de ceux ayant une place naturelle dans les futurs projets de développements.

Le projet pilote a été réalisé par la firme de construction G. Block Watne A/S, l'Institut de réfrigération à l'Institut norvégien de technologie (NTH), et la firme conseil Imenco A/S de Haugesund. L'aide financière vient du Ministère du pétrole et de l'énergie.

Norinform

Bibliographie

Facteurs déterminant le taux de propriété de logements

par A. Roelli. — Vol. 21 du Bulletin du logement publié par l'Office fédéral du logement.

Il s'agit de l'abrégé d'un travail effectué dans le cadre des études dues à l'initiative de la Commission de recherche pour le logement, et qui portent sur la formation de la propriété de logements. Partant de certaines hypothèses sur les causes de la faible répartition de la propriété de logements, l'auteur tente de faire comprendre le recul du taux de propriété en s'appuyant sur l'évolution de la constitution de propriété, et sur des comparaisons au plan cantonal et international. On constate que la modification de la structure de la po-

pulation, l'arrivée d'immigrés et le changement de la structure familiale, l'attrait du logement locatif et l'accroissement des charges des propriétaires ont contribué le plus à la chute du taux de propriété de logements. Mais on constate aussi que derrière la problématique existe un réseau très compliqué de causes, de motifs et de décisions qui débordent largement l'élément économique.

L'auteur déduit de ces résultats, touchant la construction et le fisc, diverses suggestions visant à améliorer le taux de propriété de logements, ainsi que des prévisions quant aux développements à attendre.

Cette publication, de 80 pages, n'existe qu'en allemand. On peut l'obtenir, sous le n° de commande 725.021 d, auprès de l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne; auprès du Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment, Seefeldstrasse 214, 8008 Zurich; ou en librairie, au prix de 6 francs.

Ouvrages reçus

Communications du Laboratoire d'hydraulique de l'EPFL, 1015 Lausanne.

N° 42: The aerodynamic Drag; experiments on Lake Geneva. — Frottement aérodynamique sur un lac. — Aerodynamic drag and its relation to the sea state: with data from Lake Geneva. Walter Graf & J. Patrick Prost, 1980.

N° 43: Rejet d'eau de refroidissement dans le Rhône, à Verbois/GE. J. Bruschin et O. Balkaloul. Dignes flottantes: conception et efficacité. J. Bruschin et M. Keller, 1980.

¹ Environ 350 francs.